

COLLECTIVITÉ ou ÉTABLISSEMENT

ÉTAT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT TEMPORAIRE

(Décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001)

IDENTITÉ DE L'AGENT

N° de Sécurité sociale : 1571051031261004 clé : 10

NOM : MORVAN

Prénom : Jean Marc

Emploi : _____ Grade : _____

Fonctionnaire Contractuel (1) autre (préciser) Naire d'Orléans

Résidence administrative : _____

Résidence familiale : _____

AUTORISATION DE DÉPLACEMENT

Pour l'agent

Ordre de mission

Ordre de mission permanent (2) Référence : _____

Pour le véhicule personnel de l'agent

Automobile ou autre véhicule (à préciser) : _____

Date de la décision d'autorisation (3) _____ Circonscription : _____

Immatriculation : _____ Puissance fiscale : _____

Nombre de km déjà parcourus depuis le 1^{er} janvier (automobile seulement) : _____

Nombre de km autorisés à parcourir : _____

TRANSPORTS EN COMMUN

Les frais de transports en commun ont-ils été pris en charge par voie de réquisition Oui Non

Je déclare bénéficier de _____ % sur les tarifs de _____

de _____ % sur les tarifs de _____

Je déclare ne bénéficier d'aucun avantage personnel sur les moyens de transports en commun.

(1) Cocher la case correspondante.

(2) Validité limitée à 12 mois, prorogation tacite pour déplacement dans le département.

(3) Date de la décision d'autorisation annuelle de circuler ; s'il s'agit d'une autorisation ponctuelle, la mentionner et la joindre.

Sous la présidence d'honneur de
LAURENT WAUQUIEZ
Président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

NICOLAS DARAGON
Vice-président délégué au tourisme et au thermalisme
Président d'Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme

FLORENCE DUBESSY et FLORENCE DUVAND
Conseillères régionales
Vice-présidentes du Jury régional des Villes et Villages Fleuris

ont le plaisir de vous convier à la
Cérémonie de remise du
Label Villes et Villages Fleuris – Palmarès 2019
en Auvergne-Rhône-Alpes

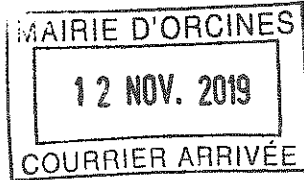
Mercredi 12 février 2020 à 13h30
Hôtel de Région Auvergne-Rhône-Alpes
L'esplanade François Mitterrand
69002 Lyon



**Auvergne
Rhône-Alpes**
Tourisme



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



Monsieur Jean-Marc MORVAN

Maire
Mairie
2 place Saint-Julien
63870 ORCINES

Clermont-Ferrand, le 7 novembre 2019

OBJET : Label Villes et Villages Fleuris

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu accueillir dans votre commune le Jury régional des Villes et Villages Fleuris lors de ses visites d'expertises et de contrôles de l'été dernier et nous vous en remercions.

Ces rencontres de terrain ont permis aux membres du Jury d'apprécier et d'évaluer les réalisations de votre commune en termes d'aménagement et d'embellissement du cadre de vie. Le Jury régional s'étant réuni le 6 novembre dernier, nous vous prions de trouver ci-joint, le rapport de visite ainsi que le résultat de la délibération.

Aussi, nous avons le plaisir de vous informer que la commune de Orcines se voit décerner le Label 1 Fleur. De ce fait, et si vous le souhaitez, vous pouvez communiquer sur le Label qui vient de vous être attribué.

Nous vous adressons toutes nos félicitations ainsi qu'à toute l'équipe municipale, élus, personnels, bénévoles et professionnels qui participent à cette réussite.

Nous aurons la joie de vous remettre le diplôme traduisant cette distinction accordée lors de la **Cérémonie de remise du Label Villes et Villages Fleuris** qui se tiendra le **mercredi 12 février 2020** à l'Hôtel de Région à Lyon.

Dans les semaines qui suivront cette cérémonie, vous recevrez un panneau signalétique offert par Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme qu'il vous appartiendra d'installer à une entrée de commune.

Pour organiser au mieux cette manifestation, nous vous remercions de bien vouloir nous préciser par mail le nom et la fonction de la personne qui recevra la distinction de votre commune ainsi que les personnes qui l'accompagneront en tribune. Il nous serait également très agréable que vous nous fassiez parvenir cinq visuels représentatifs des aménagements et embellissements paysagers de votre commune que nous pourrions diffuser lors de la remise du diplôme.

Les services d'Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme (Murielle Pieczanowsky, Chargée de mission Label Villes et Villages Fleuris, tél. : 04.73.29.49.30, email : m.pieczanowsky@auvergnerhonealpes-tourisme.com) sont à votre disposition pour vous apporter toutes précisions complémentaires.

SIEGE SOCIAL
11 BIS QUAI PERRACHE
69002 LYON - FRANCE

SITE DE CLERMONT-
FERRAND
59 BOULEVARD LEON JOUHAUX
CS 90706
63050 CLERMONT-FERRAND
CEDEX 2 - FRANCE
TEL +33 (0)4 73 29 49 49

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Florence DUBESSY

Florence DUVAND

Vice-Présidentes
du Jury régional des Villes et Villages Fleuris

HIPPOPOTAMUS

1968

HIPPO GESTION et Cie
Pole Loisir Commerce
Lyon Confluence
69002 Lyon 2eme
SIRET 32256604301317 APE 5610A

100087 SMAIL .B

Tbl 303/1 Fct 1133 Cvt 7
12Fev '20
*** Re Imprime ***

1 BT Haut Segur	21.90
1 1/1 Vittel	4.70
1 Tartare Couteau	16.90
5 Mousse Choco	29.50
1 Ile Flottante	5.90
1 Tiramisu	6.90
7 Espresso	14.00
3 Bavette	41.70
1 Faux Filet	16.90
1 Burger Montagne	16.90
1 Burger Hippo	15.90

3.65 T.V.A. 20%	21.90
15.39 T.V.A. 10%	169.30

12:54 TOTAL DU **191.20**

T.V.A. 20%	3.65
T.V.A. 10%	15.39

TEL : 04.72.77.75.40
Prix Service Compris

Hippo a votre ecoute !
Nous vous invitons a nous faire
part de vos remarques
a l'adresse suivante :
Hippopotamus - TSA 27101
17183 PERIGNY Cedex
ou sur notre site internet
www.hippopotamus.fr

André FERRI

J. N. NORVAN

Eric BERAZA

Nathieu BOURDASSOL

Pascal VILLEBESSEIX

Nicolas NONNET

Gaëtan NAKANO

